



# Petit guide de l'accessibilité

**La ville**



# Se déplacer

Les personnes avec un déficit visuel peuvent rencontrer des difficultés dans leurs déplacements. En effet, la perception des obstacles et des reliefs est diminuée ou absente, la vitesse de déplacement est réduite et l'orientation et la gestion de la circulation sont perturbées. Les causes peuvent être isolées ou s'additionner : baisse de l'acuité visuelle, diminution du champ visuel, éblouissement, perte de perception des contrastes et/ou diminution de la perception des couleurs.

L'intervention d'un **instructeur en locomotion** vise à apprendre des techniques, à développer des stratégies, à retrouver de l'autonomie dans ses déplacements. La personne avec un déficit visuel peut ainsi s'orienter, se déplacer en sécurité et avec confort, de façon indépendante ou accompagnée. Par ailleurs, un environnement correctement aménagé réduit le niveau de stress et permet à la personne avec un déficit visuel de se déplacer avec plus d'efficacité. Le rôle de l'instructeur en locomotion est de l'encourager à :

- Se déplacer de manière autonome
- S'adapter aux lieux et aux situations nouvelles en gardant sa curiosité et son envie de découverte
- Revaloriser ses capacités de représentation mentale, de réflexion, de mémoire
- Redécouvrir ses capacités à écouter, regarder, le cas échéant, toucher, ressentir son déplacement, etc.
- Objectiver ses possibilités et ses limites pour choisir ensuite les moyens d'aide et de compensation les plus appropriés



- Utiliser les indices visuels, auditifs, tactiles et olfactifs dans l'environnement pour anticiper la présence d'objets
- Développer ses capacités sensorielles compensatoires ainsi que de représentation mentale
- Chercher des points de repères fiables facilitant l'orientation
- Entraîner l'utilisation de la canne blanche et/ou de certains moyens optiques (monoculaires, jumelles, filtres teintés)



### Dans son quartier (ou même plus loin)

La personne avec un déficit visuel doit également s'orienter, se déplacer en sécurité et avec confort, de façon indépendante ou accompagnée dans son quartier. C'est ainsi qu'il lui faut :

- Trouver des points de repères facilitant l'orientation
- Prévoir une visière et des verres filtrants en fonction de la météo car les variations de luminosité peuvent modifier les perceptions : soleil éblouissant ou rasant, brouillard, pluie et ses reflets, neige, etc.
- Se familiariser avec le bruit de la circulation et de la ville qui peuvent devenir de précieux alliés



## La ville

- Repérer les irrégularités de terrain qui peuvent faire craindre les chutes mais qui sont souvent associées à des signaux d'alerte : bordures de trottoir, sorties de garage
- Repérer les bandes d'éveil de vigilance – bandes rugueuses blanches ou jaunes posées sur le bitume – placées dans le prolongement des passages piétons et aux abaissements de trottoirs qui servent à indiquer un danger : transition trottoir-chaussée, quais de gare, de tramway, de métro ou haut d'escaliers
- Se repérer aux feux de signalisation sonores et vibrants qui indiquent lorsque le feu est vert

Dans tous ces cas, il est important de réaliser une éducation ou une rééducation avec un instructeur en locomotion afin de travailler son orientation, la gestion des obstacles et de la circulation, et ce, en sécurité avec des techniques adaptées à ses capacités, ses souhaits et ses habitudes de vie.

### Dans son immeuble

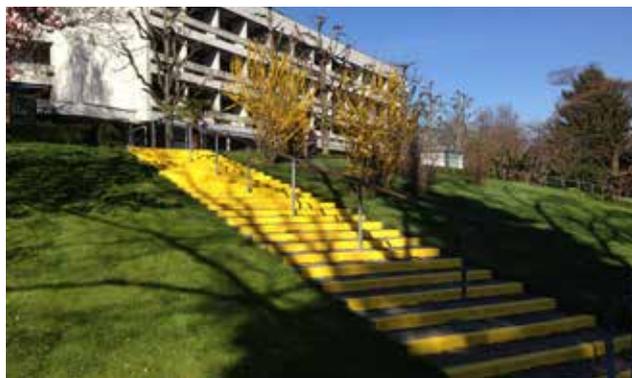
- Emprunter des escaliers particulièrement bien éclairés
- Si existantes, repérer les rampes contrastées qui commencent avant la première marche et finissent après la dernière et qui permettent d'anticiper le début et la fin de l'escalier
- Si existants, repérer les rebords de marche rendus plus visibles grâce à une bande de couleur contrastée au niveau du bord
- Dans l'ascenseur, faire ajouter une couleur contrastée autour des boutons, ou des chiffres en relief qui permettent une bonne lisibilité si cela n'est pas déjà présent
- Dans le hall de l'immeuble, marquer sa boîte aux lettres d'un repère visuel et/ou tactile afin de faciliter son repérage



- Habiller ses clés d'un repère afin de les distinguer plus facilement
- S'accorder avec la gérance pour signaler les lieux communs (local poubelle, cave, buanderie)

## Dans son jardin

- Privilégier les allées claires qui contrastent avec la végétation
- Dégager régulièrement les haies qui bordent les allées
- Ranger les tuyaux d'arrosage et outils de jardinage ainsi que tout autre obstacle
- Éclairer le chemin avec des lampes équipées de détecteurs de mouvements
- Installer des planches sur les zones de circulation du potager afin d'éviter de marcher dans les plantations
- Supprimer les obstacles hauts (branches d'arbres)
- Contraster les marches et les dénivelés



## Etre guidé par une personne

Universelle, la technique de guide permet à la personne avec un déficit visuel de se déplacer à l'intérieur ou à l'extérieur en toute sécurité. Son guide, situé un pas devant elle, anticipe les obstacles. Cette technique permet de se déplacer confortablement, de manière efficace et discrète. Afin de limiter les explications orales et pour rendre les déplacements plus fluides, cette technique est basée sur des codes corporels.



## Moyens auxiliaires

### La canne blanche

Il existe 3 types de cannes blanches :

- La canne longue, balayant au sol de droite à gauche afin de détecter les obstacles (avec boule)
- La canne de signalement, plus courte, utilisée ponctuellement pour signaler son handicap visuel et pour confirmer des informations
- La canne blanche d'appui, utilisée par les personnes malvoyantes et à mobilité réduite

### Autres moyens auxiliaires

- Chien guide pour aveugles
- Moyens optiques : monoculaire, jumelles, loupes, lunettes-loupes
- Lunettes et surlunettes avec filtres adaptés, visières
- Plans tactiles
- GPS piéton Kapteo ([kapteo.fr](http://kapteo.fr)), Trekker Solo ([certam-avh.com](http://certam-avh.com)), Kapten Plus ([kapsys.com](http://kapsys.com))
- Téléphones portables
- Applications Smartphone





# Le mobilier extérieur : les bancs

Le mobilier pour les personnes malvoyantes et/ou âgées doit être confortable et garantir une utilisation autonome et sécuritaire.

Afin de répondre aux besoins de toute population dans les lieux publics, la complémentarité des bancs traditionnels avec les bancs ergonomiques est à favoriser.

Le banc « idéal » doit être accueillant, confortable et sécuritaire et doit comporter les propriétés suivantes :

- Un dossier pas trop incliné vers l'arrière et une hauteur d'assise d'au moins 45 cm
- Une hauteur de dossier confortable
- Des accoudoirs hauts et suffisamment avancés permettant de prendre appui dans le changement de position
- Une position d'assise surélevée garantissant confort et sécurité
- Un dégagement sous l'assise pour permettre de fléchir les genoux
- Des pieds verticaux qui réduisent l'empatement du banc
- Une couleur contrastée avec l'environnement facilitant le repérage
- Une structure au sol facilement détectable par la canne
- Une matière antiglisse de préférence en bois, agréable en toute saison
- Pas d'angle saillant
- Pas de barre repose-pied qui représente un obstacle



# Aménagement de l'environnement

Les aménagements permettent d'améliorer la sécurité et de faciliter l'orientation et la mobilité des personnes avec un déficit visuel. Ils augmentent leur autonomie et améliorent leur qualité de vie.

Toute demande d'aménagement nécessite un **diagnostic spécifique** du lieu afin d'identifier les éventuels problèmes d'accessibilité. Suite à ce rapport d'expertise, des solutions techniques sont proposées pour éliminer les barrières architecturales et améliorer l'accessibilité. L'objectif est de concevoir un environnement sans obstacle afin d'être accessible aux personnes avec un déficit visuel ou d'autres handicaps.

Selon la norme « Constructions sans obstacles », il faut distinguer 3 catégories de constructions pour l'accessibilité des bâtiments :

1. Constructions ouvertes au public
2. Constructions comprenant des logements
3. Constructions comprenant des places de travail

Pour toutes ces catégories, il faut étudier en détails les domaines suivants :

- l'accès
- l'orientation
- l'éclairage
- le contraste visuel
- l'acoustique des salles
- l'accessibilité à l'information
- la sécurité



# Les mains courantes

Les mains courantes favorisent les déplacements des personnes malvoyantes ou aveugles, dont la capacité de perception et/ou de réaction est réduite, et doivent leur permettre de garder leur autonomie tout en garantissant leur sécurité.

## Main courante intérieure

Une personne utilisant une canne blanche appréciera la présence de mains courantes de part et d'autre d'un couloir ou d'un escalier. Elle choisira la main courante selon sa latéralité ou le sens de circulation du lieu.

A l'intérieur, dans un lieu sans reliefs, ni obstacles bas, la main courante servira à l'orientation et à la prise d'axe. Elle pourra éventuellement se substituer au suivi de mur avec la main ou à l'usage de la canne.

Les mains courantes peuvent être le support d'informations écrites comme l'étage, l'aile ou la direction vers une zone. Ces informations seront inscrites en braille, en écriture agrandie, contrastée et en relief, en début ou fin de main courante. Leur installation dans l'ensemble du lieu favorisera une recherche spontanée et systématique par la personne avec un déficit visuel.

- Inscription en relief : dimension des caractères de 15 à 18 mm, espacés. Le relief sera de minimum 1 mm d'épaisseur. Les caractères doivent être choisis sans empattement, par exemple, Frutiger 45, Antique Olive, Futura Book, Neue Helvetica 55 Roman ou Arial.



## La ville

- Inscription en braille : le point a un diamètre de base de 2 mm et une hauteur de 0.53 mm. Les points sont espacés de 2.7 mm.
- Il existe des systèmes d'accroches appelés Argos qui peuvent être ajoutés sur la main courante et qui peuvent avoir des fonctions supplémentaires.



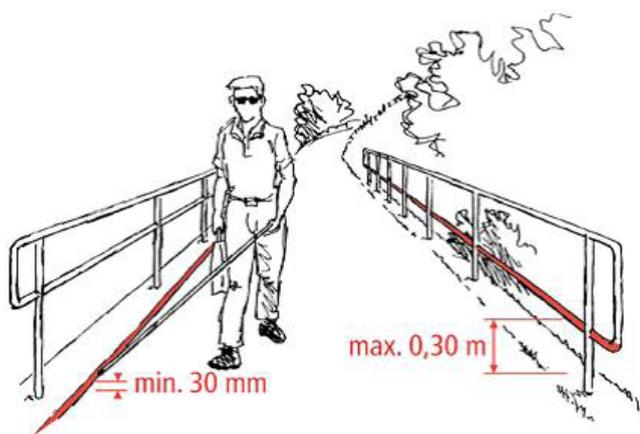
*ARGOS, Pasamano, manchons et balises signalétiques*

A l'arrivée et au départ de l'escalier, la main courante doit être prolongée horizontalement de 30 cm minimum. En cas de palier, la main courante ne doit pas être interrompue. Elle se distinguera du fond par un contraste suffisant.

### Main-courante extérieure

Une barrière transversale à 30 cm maximum au-dessus du sol ou d'un socle continu de 3 cm minimum permet un repérage tactile avec la canne blanche des mains-courantes et barrières.

Le marquage de la partie supérieure de la main courante est à faire avec un contraste de couleur clair et sombre pour demeurer reconnaissable même si la lumière change (jour/nuit). L'alternance des couleurs jaune et noire est recommandée. Le rouge est à éviter car le daltonisme est très courant dans la gamme des rouges.

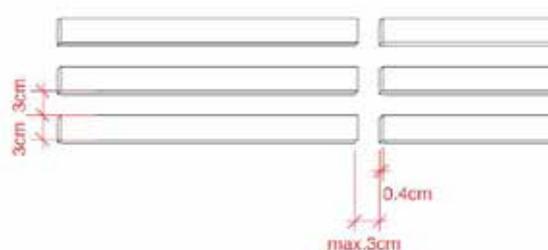


## Le marquage au sol

Le marquage tactilo-visuel est un marquage bien contrasté constitué d'une structure en relief (bandes rugueuses blanches ou jaunes posées sur le bitume) que la personne avec un déficit visuel peut repérer visuellement ou par tâtonnement, aussi bien avec les pieds qu'avec la canne blanche. Ce marquage améliore la sécurité, l'autonomie et l'orientation des piétons malvoyants ou aveugles.

### Le marquage tactilo-visuel

Le marquage tactilo-visuel est constitué d'au moins 6 bandes parallèles d'une largeur de 30 mm, faisant saillie de 4 - 5 mm au-dessus du revêtement.





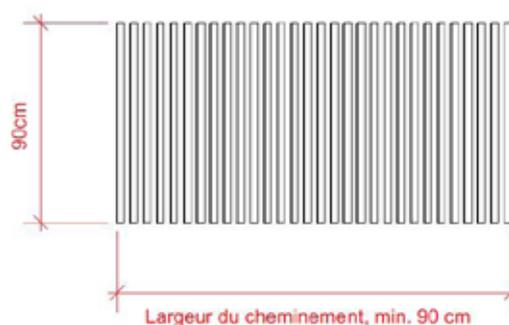
## Lignes de guidage

Les lignes de guidage servent à indiquer la direction. Elles sont au nombre de 6 (deux fois 3 bandes avec zone intermédiaire de 27 cm) et ont une largeur totale de 57 cm.



## Champ d'éveil

Un champ d'éveil indique un endroit dangereux, une étape importante du trajet ou le début et la fin d'une ligne de guidage. Il a une longueur de 90 cm et une largeur correspondant à toute la largeur de la zone de cheminement, mais au minimum 90 cm.



# Transports

## Bus

La gratuité est accordée à la personne avec un déficit visuel et son accompagnant dans les transports publics urbains si elle est en possession de la « carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap ».

## Train

La gratuité est accordée à l'accompagnant si la personne avec un déficit visuel est en possession de la carte de légitimation.



Abonnement général (AG) : Prix préférentiel sur l'abonnement général selon certaines conditions.

### **Appeler le Call center handicap CFF pour demander de l'aide à l'embarquement et débarquement**

- Depuis la Suisse : Tél. 0800 007 102 (gratuit en Suisse) de 6h00 à 22h00 (minimum une heure avant le départ du train)
- Depuis l'étranger : Tél. +41 51 225 78 44 (minimum 48 heures avant le départ du train).
- E-mail : [mobil@sbb.ch](mailto:mobil@sbb.ch) (minimum 24 heures à l'avance)

### **Facilités de voyage à l'étranger**

Certains pays européens appliquent des prix préférentiels aux personnes détentrices d'une « carte de légitimation pour voyageurs avec un handicap » et accorde la gratuité à votre accompagnant.

- Renseignement E-mail : [handicap@cff.ch](mailto:handicap@cff.ch)
- Achat du billet et réservation de la place assise (trafic international) :
- Rail Service: Tél. 0900 300 300 (payant)
- Service bagages : [www.cff.ch/bagages](http://www.cff.ch/bagages)

## **Transport Mobilité Réduite Lausanne (TMRL)**

Le droit aux TMRL est évalué par le biais du CMS régional de la personne malvoyante.



### Sources

Norme SIA 500 «Construction sans obstacles»

Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées - [www.avacah.ch](http://www.avacah.ch)

Système suisse de lignes de guidage - Marquages tactilo-visuels pour piétons aveugles et malvoyants - [www.bastonebianco.ch/](http://www.bastonebianco.ch/)

Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés – Directive « Voies piétonnes adaptées aux handicapés – Rue – Chemins – Places » - [www.construction-adaptée.ch](http://www.construction-adaptée.ch)



**La Fondation Asile des aveugles** et ses 650 collaborateurs se mobilisent chaque jour au service de la santé visuelle pour offrir des prestations de prévention, diagnostic, traitement et accompagnement aux personnes atteintes dans leur vision. Les activités de la Fondation incluent l'Hôpital ophtalmique Jules-Gonin, un centre de formation universitaire et de recherche reconnu au-delà des frontières, un service réadaptation basse vision, deux établissements médico-sociaux et un centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue.



Fondation  
Asile des aveugles

## Les petits guides de l'accessibilité

Les petits guides de l'accessibilité ont été conçus pour améliorer le quotidien des personnes en déficit visuel. On y trouve les bonnes pratiques afin de rendre les espaces publics et privés accessibles et sécurisés.

- Les 6 grands principes
- La charte graphique
- La vie quotidienne
- La ville
- Le lieu de vie

[www.ophtalmique.ch](http://www.ophtalmique.ch)

## Nous contacter

Service social et réadaptation basse vision  
Avenue de France 15 • CP 5143 • 1002 Lausanne  
[accessibilite@fa2.ch](mailto:accessibilite@fa2.ch)  
T +41 21 626 86 53